

ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC)

VIII^e SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET/OU GOUVERNEMENT DE L'AEC

Centre des Conventions Olof Palme, Managua, Nicaragua
29 Mars 2019

PLAN D'ACTION 2019 - 2021

Le Plan d'Action triennal comporte les tâches que l'Association des États de la Caraïbe (AEC) doit entreprendre au cours la période 2019 - 2021. Le plan est exécuté par le Secrétariat, les Comités Spéciaux, la Commission de la Mer des Caraïbes, le Conseil des Représentants nationaux du Fonds Spécial et le Bureau exécutif du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'Accord 16/18, entre autres.

Le présent document constitue un guide général dont la Secrétaire Générale s'appuiera pour élaborer un plan de mise en œuvre au plus tard 60 jours après son acceptation le 29 mars 2019.

Le Secrétariat présentera de manière périodique au Conseil des Ministres et à ses organes subsidiaires des rapports et des recommandations sur l'exécution des programmes et projets. Le Conseil des Ministres et les organes subsidiaires peuvent autoriser des changements ou des amendements aux programmes et projets convenus compte tenu des ressources et des circonstances particulières à chaque cas.

La Secrétaire de l'AEC exprime sa reconnaissance aux États Membres, Membres Associés et États Observateurs pour l'appui précieux et constant offert pour les projets et activités identifiés dans ce document.

1. TOURISME DURABLE

1.1 Consolidation et renforcement de la Zone de tourisme durable de la Grande Caraïbe (ZTDC). Poursuivre les progrès en ce qui concerne la Zone de tourisme durable de la Grande Caraïbe (ZTDC), en recherchant une intégration régionale accrue, la promotion des destinations durables dans la Région et l'échange de bonnes pratiques et de données d'expériences en matière de tourisme et de sécurité.

- 1.2 Suivi des indicateurs et des critères de la ZTDC.** On réalisera des séances de formation pour fournir une assistance technique en vue de l'autonomisation des points focaux de la ZTDC, en renforçant le suivi des indicateurs et les capacités de gestion des destinations.
- 1.3 Promotion du tourisme multidestinations.** On mettra au point un modèle pour orienter la promotion de la Grande Caraïbe en tant que zone d'attraction multidestinations. Le modèle tiendra compte des problèmes de mise en œuvre, des possibilités, des meilleures pratiques et des facteurs de succès.
- 1.4 Promotion du tourisme communautaire et culturel.** On encouragera l'intégration du Réseau régional d'artisans dans les destinations durables de la ZTDC, outre d'autres initiatives pour promouvoir les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) culturelles qui prennent part au tourisme communautaire et proposent des produits et services attrayants et novateurs.
- 1.5 Sécurité et résilience touristique.** On élaborera une stratégie régionale promouvant la qualité et la durabilité des destinations touristiques de la Grande Caraïbe, en proposant des lignes directrices, de meilleures pratiques et des mesures utiles en matière de la sécurité et de résilience.
- 1.6 Recherche dans le domaine touristique.** On réalisera des études sur les tendances du tourisme mondial et les possibilités qu'offre la Grande Caraïbe.

2. COMMERCE ET RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

- 2.1 Projet de Système avancé d'échange d'informations douanières (SIAA).** Ce projet, anciennement connu sous le nom de Transit international de marchandises (TIM) vise à mettre en place une plateforme régionale permettant la consultation préalable d'informations relatives au commerce extérieur lors des processus de contrôle douanier, en vue de simplifier et d'harmoniser les structures et les procédures douanières, afin d'éliminer ou de réduire les obstacles et les défis et de promouvoir la facilitation des échanges dans la région des Caraïbes.
- 2.2 Projet de promotion et de développement des capacités pour le commerce.** Ce projet vise à développer les capacités de négociation, gestion, résolution de différends ou d'autres questions prioritaires dans la Grande

Caraïbe, grâce à des séances de formation réalisées avec l'appui de partenaires régionaux et internationaux.

- 2.3 Programme conjoint pour la promotion des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans la Grande Caraïbe.** Cette initiative prétend contribuer au renforcement des MPME dans la Grande Caraïbe en développant leurs capacités d'administration et de gestion, la fourniture d'informations concernant les tendances du marché, l'utilisation des TIC et la promotion des exportations.
- 2.4 Renforcement de l'action du Groupe de travail chargé d'étudier les préférences tarifaires dans la Grande Caraïbe.** On continuera à analyser et à débattre la possibilité de bénéficier de préférences tarifaires entre les pays de la Grande Caraïbe des préférences tarifaires permettant d'encourager le commerce intrarégional.
- 2.5 Forum régional des entreprises de la Grande Caraïbe.** La République de Cuba accueillera le Forum régional des entreprises du 19 au 22 juin 2019. Ce Forum promouvra le commerce, le tourisme, les investissements et l'échange de connaissances entre le monde des entreprises et les MPME de la Grande Caraïbe.

3. TRANSPORT

- 3.1 Projet de transport maritime à courte distance (TMCD).**—Nous travaillerons sur la traduction anglaise-espagnol-française de la base de données sur le commerce extérieur des pays membres de l'AEC, ce qui facilitera les consultations des autorités responsables du secteur pour la prise de décisions en la matière. A cet égard, les pays sont encouragés à contribuer à la mise à jour des informations de la plateforme. D'autre part, dans le cadre de ce projet et pour financer le développement des capacités, la participation experts de la Grande Caraïbe dans les domaines d'hydrographie et cartographique continuera à être encouragée.
- 3.2 Cartes des routes maritimes de la Grande Caraïbe.** On mettra en œuvre la Phase IV du Projet de cartes des routes maritimes de la Grande Caraïbe, qui présentent les services de transport maritime des compagnies régulières de porte-conteneurs qui opèrent dans la région, leur fréquence et la localisation des différents agents des compagnies maritimes par ports d'escale; tous sont

intégrés dans la carte interactive figurant dans les pages Web de l'AEC, mises à jour systématiquement.

- 3.3 Stratégie portuaire et maritime de la Grande Caraïbe.** Formuler des recommandations pour le développement des ports maritimes de la Grande Caraïbe. On réalisera des actions pour améliorer la compétitivité des petits ports maritimes, en s'efforçant de faire en sorte qu'ils soient en mesure de s'intégrer dans la chaîne logistique régionale et de répondre aux besoins du commerce extérieur de la région.
- 3.4 Cartographie des services aériens dans la région de la Grande Caraïbe.** Créer une base de données durable, régulièrement mise à jour, des routes de transport aérien existantes, de la capacité de vol, des aéroports et des services aériens disponibles (aussi bien pour les marchandises que pour les voyageurs).
- 3.5 Renforcement de l'infrastructure logistique dans la région de la Caraïbe.** Concevoir des indicateurs sous-régionaux pour mesurer la compétitivité de l'infrastructure logistique régionale en formulant des recommandations pour la priorisation et le financement de projets clés. Cette initiative améliorera la coopération avec les partenaires régionaux cherchant à investir dans l'infrastructure et la logistique régionales à moyen et long terme, renforçant ainsi la qualité du transport dans la région de la Caraïbe.
- 3.6 Accord sur le transport aérien entre les États Membres et Membres Associés de l'Association des États de la Caraïbe.** On continuera à promouvoir l'application et la mise à jour de l'Accord pour faciliter la mise en œuvre d'une politique aérienne générale pour la Grande Caraïbe.

4. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

- 4.1 COPS II (Projet complémentaire pour les petits États insulaires en développement - PEID).** Le projet fournira des informations météorologiques, des équipements, des logiciels et une formation pour améliorer les pronostics, le suivi et les alertes précoces face aux phénomènes hydrométéorologiques. Il permet d'améliorer les performances et le développement des capacités des institutions météorologiques et hydrologiques nationales et des organisations nationales chargées de faire face aux catastrophes (ONC) dans les pays de la Caraïbe. Générer des synergies entre le projet COPS, le projet UNGGIM-PITCA et le système d'information issu du projet récemment conclu pour le projet des Caraïbes.

- 4.2 UNGGIM : Caraïbes (Renforcement de l'infrastructure des données spatiales dans les États Membres, Membres et les territoires de l'Association de États de la Caraïbe)** Son objectif était de promouvoir le développement de l'infrastructure de données spatiales (IDE pour le sigle en espagnol) dans les Caraïbes, afin de disposer de plateformes logicielles de géomatiques libres, dans lesquelles des couches d'information étaient incorporées, accessibles aux techniciens et aux décideurs dans des domaines tels que : protection civile, environnement, sante publique et développement économique, entre autres. Il y a pris fin en 2018 avec des résultats importants tels que la consolidation de la carte numérique des Caraïbes, la carte de couverture de l'utilisation des sols, le renforcement des capacités techniques et le don d'infrastructures et l'intégration d'un chapitre des Caraïbes à celui des Nations Unies sur la Gestion globale de l'information géospatiale (UN-GGIM). Les pays et institutions des Caraïbes qui ont participé ont été invités a continuer d'alimenter les plateformes en informations et à rechercher des moyens de pérenniser l'utilisation des infrastructures offerte, des méthodologies acquises et des bases de données créées pour UN-GGIM : Caribbean.
- 4.3 Projet PITCA (Plateforme d'information territoriale de la Caraïbe pour les risques de catastrophes).** Son objectif est d'établir un échafaudage fournissant des informations géo-spatiales territoriales provenant de sources nationales et régionales afin de réduire la vulnérabilité des Caraïbes grâce à l'analyse des risques qui renforcent la prise de décision concernant la planification des infrastructures, le logement et l'agriculture, notamment. PITCA conclura en 2019 en ayant achevé l'installation de 3 salles de travail et la mise en œuvre de la plate-forme technologique pour stocker, traiter et échanger des données entre pays, ainsi que des cartes de risques régionales.
- 4.4 Initiative Réponse verte.** Le principal objectif de ce projet est de faire en sorte de réduire le plus possible l'empreinte carbone que laissent les interventions après une catastrophe en utilisant des produits et équipements écologiques.
- 4.5 Harmonisation des efforts régionaux d'intervention et d'atténuation à la suite de catastrophes.** Les efforts en matière de RRC dans la Grande Caraïbe seront harmonisés grâce à l'identification des synergies qui peuvent être exploitées pour créer un mécanisme régional plus cohésif de gestion, d'intervention et d'aide en cas de catastrophes. L'identification des synergies

aidera les organisations régionales à travailler de concert pour formuler des projets et initiatives permettant d'atteindre des objectifs communs.

- 4.6 Collaboration continue avec le CCRIF SPC pour promouvoir des produits paramétriques d'assurances contre les catastrophes et de financement *ex-ante* des risques pour la région.** On continuera à soutenir les activités dans le cadre du Programme de travail 2018-2020 du CCRIF SPC (connu auparavant sous le nom de Mécanisme caribéen d'assurance contre les risques de catastrophes). On encouragera l'ampliation du portefeuille du CCRIF SPC pour y inclure tous les pays de la Grande Caraïbe.

5 COMMISSION DE LA MER DES CARAÏBES

- 5.1 Reconnaissance de la Mer des Caraïbes comme Zone spéciale dans la perspective du développement durable.** Poursuivre le travail de définition d'actions spécifiques pour continuer à promouvoir la Mer des Caraïbes en tant que Zone spéciale dans la perspective du développement durable. Réaliser des consultations avec les États Membres, menées par la Sous-commission des affaires juridiques de l'AEC, en s'efforçant de formuler des recommandations destinées à fournir des informations pour les politiques publiques et les normes internes des États Membres.
- 5.2 Projet d'aquariums de coraux caribéens (Atténuation des effets du changement climatique sur les récifs coralliens de la Caraïbe : culture et propagation de coraux durs et d'oursins à longues épines pour la restauration des récifs).** Ce projet a pour objectif de créer des aquariums exceptionnels du point de vue architectural dans trois pays de la Caraïbe, destinés à la culture intensive de coraux durs et d'oursins à longues épines. Il vise à améliorer les connaissances scientifiques en la matière et la capacité régionale de restauration de coraux et à préserver les ressources génériques des espèces de coraux rares et menacées. Il encourage en outre le développement d'une nouvelle forme de "tourisme scientifique" en intégrant la restauration de sites coralliens dans l'offre touristique de plongée sous-marine existant dans la région.

Les travaux porteront sur la définition du projet sur la base du document conceptuel du projet. Les pays membres sont encouragés à soumettre leurs commentaires sur le document conceptuel et à se mettre d'accord sur les termes de référence du projet.

- 5.3 Projet de sargasses à usage biopharmaceutique.** On promouvra des alternatives économiques pour l'utilisation des algues marines sargasses dans des produits biopharmaceutiques. Ce projet vise à réduire l'impact négatif des arrivées de sargasses dans les zones côtières de la région en étudiant la possibilité de les utiliser à des fins biopharmaceutiques et cosmétiques. Il améliorera la capacité régionale d'utilisation des algues grâce à l'éducation et à la formation. On mettra en outre au point des systèmes sous-régionaux d'alertes précoces face à l'arrivée d'algues sargasses, potentiellement intégrés dans des systèmes d'alertes précoces existant pour d'autres phénomènes.
- 5.4 Rapport 2.0 sur l'évaluation de l'écosystème de la Mer des Caraïbes (CARSEA).** Cette seconde évaluation de l'écosystème de la Mer des Caraïbes (CARSEA) sera axée sur l'élaboration de recommandations et sur l'étude des possibilités face aux impacts socioéconomiques associés au changement climatique et environnemental dans la région.
- 5.5 Projet concernant les littoraux sablonneux.** Mise en œuvre de la II Phase du Projet concernant les littoraux sablonneux qui envisage: 1. Extension du réseau de suivi AEC/CMC de l'érosion dans tous les États Membres de l'AEC; 2. Recherche de financement pour la préservation et la reconstruction des plages en état critique dans la région; et 3. Renforcement des institutions régionales et sous-régionales servant de centres d'excellence pour l'ingénierie côtière.
- 5.6 Mise à jour continue de la Banque de données de la CMC.** La banque de données de la CMC (Système de données et d'information) a pour objectif d'améliorer la gestion de questions émergentes fondamentales liées à la durabilité de la mer des Caraïbes, grâce à l'échange d'expériences en matière de gestion et de données de recherches issues de projets ainsi qu'à un meilleur accès aux experts régionaux.
- 5.7 Projet de traitement des plastiques et des micros plastiques.** Evaluer l'impact des plastiques et des micros plastiques sur la santé publique régionale, les écosystèmes et les économies, et identifier des solutions possibles à ce problème en provoquant une prise de conscience favorisée avant tout par la participation des jeunes de la région.
- 5.8 Projet de traitement des eaux résiduelles.** On travaillera avec des observateurs et des partenaires de l'AEC pour rechercher des investissements en vue d'accroître les capacités régionales de traitement des eaux résiduelles, en particulier dans les zones à forte concentration de tourisme et où les eaux

résiduelles nuisent directement à la santé humaine et à celle des récifs coralliens.

5.9 Deuxième Symposium régional de la Commission de la Mer des Caraïbes. Tout comme le premier symposium, celui-ci aura pour objet de mettre en relation des experts techniques avec des législateurs et des partenaires régionaux pour la collecte de fonds et la mise en œuvre de projets conjoints. Le second Symposium régional de la Commission de la Mer des Caraïbes sera axé sur les questions de l'érosion côtière, des algues sargasses et des plastiques dans l'océan.

6 CULTURE, EDUCATION ET SPORT

6.1 Possibilités d'éducation en ligne. Une cartographie des programmes éducatifs en ligne proposées par les différents centres éducatifs de la Caraïbe sera réalisée, en s'efforçant d'identifier les opportunités de collaboration et d'échanges.

6.2 Programme de promotion de l'utilisation des TIC dans des centres scolaires du primaire et du secondaire. On concevra une campagne pour encourager l'utilisation des TIC dans les centres d'éducation de la Caraïbe en vue de contribuer à réduire l'abandon scolaire et à améliorer le rendement académique.

6.3 Programme d'échanges et de promotion de l'histoire, de la culture et du sport dans la Caraïbe. On travaillera avec les États Membres à l'élaboration d'un Programme d'échanges qui mettra en contact des universités, des centres d'études supérieures, des organismes de recherche et des groupes artistiques, entre autres, pour aborder et promouvoir l'histoire, la culture et le sport dans la Grande Caraïbe.

6.4 Programme de renforcement des programmes d'étude et de formation des enseignants. Compte tenu du fait que l'AEC dispose d'une modalité certifiée de chaire universitaire consacrée à la Caraïbe, son histoire, ses peuples et ses perspectives de développement, on encouragera la création dans différents pays de la région de chaires destinées essentiellement aux enseignants, afin d'améliorer les programmes d'études et les efforts de recherche et d'encourager les publications conjointes entre les États Membres.

7 FONDS SPÉCIAL

- 7.1 Conception d'une proposition de Stratégie de coopération et de mobilisation de ressources de l'AEC.** La proposition de Stratégie, mise au point en fonction du Plan 2019-2021, sera soumise à consultation interne au sein du Conseil des Représentants du Fonds Spécial et du Bureau exécutif du Conseil des Ministres. Elle sera ensuite approuvée par le Conseil des Ministres. La Stratégie vise à mobiliser 100 millions de dollars pendant la période 2019–2021 pour la mise en œuvre du Plan d'Action ou d'autres actions liées au mandat de l'AEC.
- 7.2 Participation à des activités de coopération.** On participera, conjointement avec la Secrétaire Générale et en fonction des objectifs du Plan d'Action 2019-2021, à des activités de coopération pour identifier de nouvelles possibilités de coopération et donner plus de visibilité au travail de l'AEC et des États Membres.

8 REVITALISATION ET RESTRUCTURATION

- 8.1 Renforcement institutionnel du Secrétariat de l'AEC grâce à la mise en œuvre de programmes de formation à la gestion de projets.** La Direction pour la Coopération et la Mobilisation de Ressources (DCMR), conjointement avec le Directeur/la Directrice des Ressources humaines, concevra un plan de formation et d'éducation continue pour le personnel de l'AEC.
- 8.2 Assistance et renforcement du travail des Comités Spéciaux et des Directions de l'AEC.** Aux fins de renforcer la capacité délibérative et programmatique de l'AEC, le Directeur ou la Directrice de la Coopération et de la Mobilisation de Ressources (DCMR) participera aux réunions des Comités Spéciaux de l'AEC et maintiendra une communication fluide avec les autres Directions de l'AEC, en s'efforçant de fournir des informations sur la mise en œuvre de la Stratégie de coopération et de mobilisation de ressources.
- 8.3 Optimisation et diversification de la Stratégie de communication de l'AEC.** On renforcera les efforts de communication et de divulgation de l'AEC, en s'efforçant de rendre visibles l'impact des projets mis en œuvre, les activités réalisées par le Secrétariat et les travaux des États Membres en ce qui concerne l'application du Plan d'Action.

- 8.4 Conduite du Mécanisme de coordination de l’AEC.** On organisera deux réunions annuelles du Mécanisme de coordination, en produisant des rapports recommandant des possibilités de collaboration entre les Comités Spéciaux de l’AEC et en créant des synergies contribuant à l’utilisation efficace des ressources et à l’augmentation de l’impact des projets envisagés dans le Plan d’Action 2019-2021.
- 8.5 Conception d’une Stratégie pour accroître le nombre de Membres Associés, d’Observateurs et d’Acteur Sociaux de l’AEC.** En fonction du Plan d’Action 2019-2021 et des directives de l’AEC, la Secrétaire Générale présentera au Bureau exécutif du Conseil des Ministres une proposition de stratégie pour accroître le nombre de Membres Associés, d’Observateurs et d’Acteurs Sociaux de l’AEC. Sans le cadre du Plan d’Action 2019 - 2021, l’AEC se fixe pour objectif d’incorporer trois nouveaux Membres Associés, cinq Membres Observateurs et dix Acteurs Sociaux.
- 8.6 Réunions annuelles pour le dialogue et la coopération entre le SICA, la CARICOM et l’AEC.** La Secrétaire Générale de l’AEC encouragera la réalisation de réunions annuelles avec les Secrétaires généraux du SICA et de la CARICOM pour identifier les possibilités de collaboration. Ces réunions pourront créer des synergies entre les organisations régionales en facilitant l’échange de données d’expériences et de bonnes pratiques et en encourageant l’utilisation efficace des ressources et des capacités.
- 8.7 Promouvoir l’élaboration de rapports conjoints AEC- SICA-CARICOM en fonction des priorités partagées.** On mettra au point des mécanismes permettant de créer un consensus entre les organisations régionales sur des questions importantes pour la Caraïbe. Pendant la période 2019 – 2021, la Secrétaire Générale promouvra l’élaboration et l’adoption de rapports conjoints sur les effets du changement climatique mondial sur les populations, les cultures et les fragiles écosystèmes de la Grande Caraïbe.